

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1274

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent projet de délibération concerne les objectifs poursuivis et les modalités de concertation pour le site du grand projet de ville (GPV) de la Duchère à Lyon 9°.

La Ville et la Communauté urbaine ont inscrit, dans leurs plans de mandat, la volonté d'engager une opération de renouvellement urbain (ORU) sur le périmètre de la Duchère à Lyon 9°.

La Duchère, troisième colline de la ville de Lyon, située sur les hauteurs du 9° arrondissement, en limite des communes résidentielles d'Ecully, de Champagne au Mont d'Or et de Saint Didier au Mont d'Or, a été construite entre 1958 et 1963 dans un contexte de pénurie aiguë de logements.

Ce quartier qui s'étend sur plus de cent hectares, se décompose en quatre sous-quartiers : le Plateau, la Sauvegarde, Balmont et le Château dotés de nombreux espaces verts et équipements (écoles, commerces, administrations). Il comprend près de 5 300 logements, dont plus de 4 000 logements sociaux gérés par cinq bailleurs sociaux (la SACVL ayant racheté le patrimoine de la SNI en 2001).

En 1989, ce quartier a été classé en politique de la ville pour répondre au cumul de difficultés sociales, économiques et urbaines repérées sur ce périmètre.

Même si depuis 1994, des travaux de réhabilitation ont été initiés, des projets urbains achevés ou en cours de réalisation, des implantations de structures publiques ou privées réalisées, le quartier est tout de même entré dans un processus de dépréciation : apparition d'une vacance plus élevée, plus durable, avec une extension de ce phénomène à l'ensemble des secteurs du quartier, développement d'incivilités, d'actes de vandalisme, etc.

C'est pourquoi, pour répondre à l'ensemble de ces dysfonctionnements et afin de donner une cohérence au projet de restructuration de la Duchère et de l'inscrire dans la durée, le quartier a été retenu dans le cadre d'un projet national de renouvellement urbain (GPV). Ce dispositif doit permettre de mobiliser d'importants moyens pour réaliser les transformations du quartier tant sur le plan social (renforcement de la cohésion sociale, renforcement de la gestion de proximité) qu'urbain (renforcement d'un pôle d'attraction, restructuration de l'offre). C'est dans ce contexte qu'une mission de définition d'un projet de renouvellement urbain à la Duchère a été confiée à l'Atelier des paysages.

Ce projet s'inscrit dans les perspectives d'un développement durable, répond de façon concrète aux exigences de la loi solidarité et renouvellement urbain dite loi SRU et traduit les objectifs généraux du contrat de ville 2000-2006.

Enrayer les dysfonctionnements urbains et sociaux auxquels ce quartier est confronté suppose de repenser dans le cadre d'un projet global, l'écriture et la vie de ce site en réponse aux aspirations des habitants, tout en recherchant une mixité sociale et en attirant une nouvelle population.

A ce titre, l'Atelier des paysages a proposé un projet urbain redessinant l'armature des espaces publics y compris la voirie et proposant des principes d'aménagement. Au-delà de la recomposition totale de l'espace central que constitue le Plateau, le projet vise à ouvrir l'ensemble des quartiers de la Duchère sur leur

environnement en les maillant dans une logique plus urbaine avec le reste du 9° arrondissement (Vaise) et avec les communes proches de l'ouest lyonnais.

Ce projet qui a reçu l'agrément des partenaires lors du comité de pilotage du 7 novembre 2002, préconise la démolition de certains bâtiments de logements sociaux (750 logements), la reconstruction d'une offre en mixité (locatif libre et accession à la propriété) et le réaménagement de l'ensemble du site visant à promouvoir une qualité urbaine et architecturale, une intégration sociale de ce quartier. Ce projet doit contribuer de façon positive à l'évolution de la ville sur elle-même, permettre une réelle mixité, et proposer une offre d'habitat respectant les principes de base d'une économie durable.

Dans le cadre de cette recomposition urbaine de l'ensemble du site, il est prévu la reprise du réseau viaire par la requalification des voiries ou la réalisation de voiries nouvelles, l'aménagement d'espaces publics, l'implantation d'équipements publics (équipements socio-culturels, équipements sportifs, pôle service, halle des sports) ou leur restructuration (école).

Le montant total des investissements nécessaires à la réalisation de la première tranche de ce projet ambitieux a été estimé à près de 132 M€. Ces premières estimations devront nécessairement faire l'objet d'approfondissement. En fonction de ces nouvelles précisions, des différentes répartitions financières qu'il conviendra de valider entre l'Etat, l'Europe, les collectivités (Région, Conseil général, Communauté urbaine, ville de Lyon) et d'autres financeurs, la part restant à charge de la Communauté urbaine pourrait être comprise dans une fourchette de 17 à 24 M€.

L'échéancier prévisionnel de cette première tranche est établi jusqu'en 2007.

Ainsi, sur ces bases, s'est engagée une phase de concertation large et approfondie avec les habitants, les associations et les représentants des milieux économiques, sociaux et culturels, concernés par le projet, dans les locaux de la mission GPV de la Duchère où une exposition a ouvert ses portes le 25 novembre 2002.

Celle-ci devra permettre la communication auprès du grand public de l'avancement du projet de développement ainsi que de recueillir l'ensemble des souhaits, remarques et propositions des citoyens concernés par le projet.

Compte tenu de la complexité du projet, celui-ci pourra être réalisé en plusieurs phases opérationnelles. Un des objectifs du marché d'études, pour lequel une consultation a été engagée en avril 2003, est d'aboutir à la désignation d'un prestataire qui sera chargé de formuler des propositions pour les différents secteurs opérationnels, notamment en fonction des phasages de réalisation attendus, et les modes opératoires attachés à ces périmètres. Dans le cas où plusieurs phases opérationnelles seraient retenues, des bilans de concertation partiels seront arrêtés en fonction de l'opportunité d'engager les phases et les actions identifiées. Cette procédure laissera ouverte la concertation sur l'ensemble du périmètre du GPV.

Afin d'ouvrir la concertation pour l'ensemble du périmètre du GPV de la Duchère, un dossier comprenant :

- un plan de situation,
- un plan du périmètre du GPV étudié,
- un document synthétisant les préconisations d'aménagement, d'urbanisme comprenant des plans et une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées,

sera mis à disposition du public :

- . à l'hôtel de la communauté urbaine de Lyon,
- . à la mairie centrale de Lyon, précisément à la direction de l'aménagement urbain, 11, rue du Griffon à Lyon 1er,
- . à la mairie du 9° arrondissement de Lyon,
- . dans les locaux de la mission GPV de la Duchère situés 227, avenue du Plateau à Lyon 9°.

Un avis administratif affiché dans les mêmes lieux fixera le début de la concertation et le dossier de concertation sera complété au fur et à mesure de l'élaboration du projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier de la Duchère à Lyon 9° ainsi que les modalités de la concertation tels que présentés ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,